

# Pour l'intérêt public de l'architecture





## Ensemble et à vos côtés

Alors que l'Institution arrive au terme d'un mandat ordinal initié en 2021, ce présent rapport d'activité revient sur le bilan et les ambitions de travail portées durant ces trois années par l'ensemble du Conseil.



© G. OTTAVIANI ABACA

Au sortir de la crise sanitaire, notre pays et particulièrement la région francilienne connaît aujourd'hui une crise du logement sans précédent, avec une chute vertigineuse des délivrances de permis de construire, accompagnée d'une forte poussée inflationniste qui nuit drastiquement au pouvoir d'achat des ménages. Plus que jamais, la crise climatique s'est également accentuée, en témoignant des épisodes caniculaires d'une intensité exceptionnelle en 2022.

Face à ces crises, l'architecture sait se montrer résiliente. Elle l'a prouvé à de multiples occasions en faisant preuve d'une innovation pour répondre aux défis climatiques et aux attentes des Franciliens en matière d'amélioration de leur cadre de vie.

Être à l'écoute des territoires est la mission première que l'Ordre s'est donnée lors des trois années écoulées. Vaste et plurielle, constituée d'une métropole mais aussi d'une forte ruralité, la région Île-de-France comprend des disparités importantes en matière d'aménagement, d'accès au logement ou aux équipements publics. Auprès des collectivités locales, l'Institution s'est déplacée à maintes reprises dans l'ensemble des départements franciliens pour accompagner les élus locaux, échanger avec les architectes, les syndicats ou encore les CAUE.

Agir pour la transition écologique du bâti et pour une Île-de-France durable est fondamental pour notre Institution. Pour cela, l'Ordre promeut le renforcement de la rénovation et de la réhabilitation du bâti existant en militant notamment pour l'élargissement du recours obligatoire à l'architecte ou encore l'accroissement des aides publiques en la matière. Concernant la démolition du bâti existant, nous considérons enfin qu'elles doivent être utilisées uniquement en cas d'extrême nécessité.

Habiter mieux, c'est le crédo que l'Ordre s'est fixé pour répondre au besoin de logement de qualité dans notre région. L'Ordre s'est attaché à promouvoir tout au long de ce mandat l'architecture comme une solution pour répondre aux exigences environnementales, de qualité des espaces bâtis mais aussi de confort pour le quotidien des Franciliens.

Durant ces trois années écoulées, l'Institution a continué d'investir dans des outils au service de la protection du titre d'architecte, pour garantir le respect du code de déontologie et des architectes mais également en incitant les architectes à se former afin d'attester au public un savoir-faire pleinement ancré dans les enjeux architecturaux du XXI<sup>e</sup> siècle.

Vous l'aurez compris, l'Ordre des architectes d'Île-de-France porte un travail ambitieux pour inscrire l'architecture dans le débat public. C'est ensemble et à vos côtés que nous pourrons porter un message fort en faveur d'une architecture durable et accessible au service de toutes et tous.

—

**Fabien Gantois**

Président du Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France

## 05

**Au service des territoires**

## 11

**Vers une Île-de-France durable**

## 17

**Habiter mieux**

## 22-23

**2021-2024 : 3 ans de mobilisation**

## 25

**Représenter la profession**

## 31

**Apporter des garanties au public**

## 37

**Pour la profession**





# Au service des territoires



**Face aux défis que rencontre l'Île-de-France en matière d'habitat, de transition écologique, d'équipements, de transports, l'architecture et l'urbanisme sont porteurs de solutions, à grande échelle comme à celle des quartiers et du logement.**

Être au service des territoires, c'est proposer aux Franciliens des infrastructures et un habitat de qualité. C'est résorber les inégalités spatiales et permettre la création ou la transformation des espaces et équipements publics au bénéfice de tous.

Alors que les collectivités territoriales franciliennes, notamment les communes, font face à de fortes contraintes sans toujours disposer de moyens adéquats, l'Ordre des architectes d'Île-de-France promeut un meilleur déploiement du conseil architectural dans les territoires. Avec ses partenaires, en particulier les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), l'Ordre porte auprès des décideurs publics une profession engagée pour une ville durable, adaptée et adaptable à l'évolution des modes de vie, respectueuse de l'environnement.

Ainsi, le développement et l'aménagement des territoires, l'accompagnement des collectivités locales ont constitué l'un des axes majeurs des interventions de l'Ordre des architectes au cours du mandat 2021-2024.

# Les « Journées des Territoires »

Depuis 2021, l'Ordre des architectes d'Île-de-France place la proximité avec les territoires au cœur de son action, en particulier par la création des « Journées des Territoires ».

Ces rencontres récurrentes sont une plate-forme d'échanges permettant d'aborder les enjeux des différents territoires franciliens et d'aller à la rencontre des décideurs publics, des partenaires de l'Ordre, des architectes et de toutes celles et ceux qui s'engagent pour améliorer la qualité de vie des Franciliens.

Lors de ce mandat, trois « Journées des Territoires » ont été organisées en Île-de-France :

- Le 14 octobre 2021, la première édition, organisée en Essonne (91), en partenariat avec la ville d'Évry-Courcouronnes, le Conseil départemental de l'Essonne et avec le soutien de la préfecture, a notamment été l'occasion d'évoquer les problématiques posées par les Zones d'Aménagement Concertée (ZAC) et de mettre en valeur les expertises professionnelles des architectes.

À cette occasion, une réunion officielle du Conseil ouverte au public s'est tenue à l'Hôtel du département. Un atelier sur l'évaluation du coût horaire de l'agence et des temps d'échanges avec les architectes et les maires du territoire ont clôturé la journée.



JOURNÉES  
DES  
TERRITOIRES

L'ORDRE À VOTRE RENCONTRE.  
L'ORDRE À VOTRE ÉCOUTE.

- La deuxième édition s'est tenue le 5 juillet 2022 en Seine-Saint-Denis (93). Elle a permis d'aborder des thématiques variées par des visites et des ateliers organisés en collaboration avec le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, la ville de Saint-Denis et le CAUE 93.

Quatre ateliers ont, par la suite, permis d'approfondir les thématiques de l'habitat, dont l'habitat insalubre, de l'émergence de nouvelles pratiques professionnelles et de la valorisation du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle.



›  
Déambulation dans le cadre de la « Journée des Territoires » à Saint-Denis (93), le 5 juillet 2022  
© ORDRE DES ARCHITECTES D'ÎLE-DE-FRANCE



# Les « Journées des Territoires »

• **Organisée le 14 octobre 2022, la troisième édition de ces « Journées des Territoires » a eu lieu en Seine-et-Marne (77). Avec l'appui du CAUE 77 et de l'école nationale d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est, celle-ci a été marquée par une matinée de visites de sites patrimoniaux et contemporains, suivie d'ateliers animés par des élus ordinaires.**

Entre autres thèmes abordés : la filière des matériaux biosourcés, le recours à l'architecte et à l'ingénierie architecturale dans les petites collectivités locales, la qualité du logement social et la construction en milieu rural à l'aune de la mise en application du « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN).



« Journée des Territoires » aux Chapelles-Bourbon (77) en présence de Mme Isabelle Périgault, Députée, M. Patrick Rossilli, Vice-Président de la communauté de communes du Val Briard, et Mme Grégoire Dutertre, Directrice du CAUE 77  
© ORDRE DES ARCHITECTES D'ÎLE-DE-FRANCE

Ces « Journées des Territoires » marquent l'engagement de l'Ordre envers la profession, le grand public et les collectivités. Un grand nombre de conseillers ordinaires se sont mobilisés au cours de ces trois éditions.

Ces trois dernières années, ces journées dans les départements franciliens ont été un catalyseur des actions de l'Ordre régional en faveur de la qualité de vie des Franciliens. À leur échelle, celles-ci ont contribué à créer des espaces d'échanges, de collaboration et de valorisation des expertises en matière d'architecture et d'aménagement du territoire.

Visite de la Ferme Jean-Jacques Barbaux, siège de la communauté de communes du Val Briard, dans le cadre de la « Journée des Territoires » dans le 77  
© ORDRE DES ARCHITECTES D'ÎLE-DE-FRANCE







# Vers une Île-de-France durable



**En Île-de-France plus qu'ailleurs, à l'heure de la multiplication des petits et des grands chantiers ainsi que des bouleversements climatiques, diminuer les consommations d'énergie des bâtiments, réduire drastiquement leur empreinte carbone, les adapter aux canicules devient un objectif collectif impérieux à atteindre.**

Considérant cette urgence et la nécessité de sensibiliser puis de faire monter en puissance tous les acteurs, l'Ordre des architectes d'Île-de-France plaide, lorsque cela est possible, de faire de l'existant la principale des matières premières pour le bâti de demain.

L'intensification des rénovations et des réhabilitations est une formidable opportunité pour le développement social et économique des territoires, qu'il s'agisse de ressources, de savoir-faire et d'emplois.

Aussi, dans la continuité du mandat précédent, l'utilisation du mix des matériaux incluant les matériaux bio et géo-sourcés, l'émergence et le maintien de filières nouvelles, de circuits courts et le soutien donné à l'économie circulaire pour réparer les territoires sont au cœur de l'action de l'institution.



## Des partenariats constructifs

**Au cours de la présente mandature (2021-2024), l'Ordre régional a consolidé son travail avec des partenaires de longue date. Dans le même temps, il a su créer de nouvelles synergies au bénéfice de l'intérêt public de l'architecture et de la promotion de pratiques plus responsables.**

Dans la continuité des années passées, l'Ordre a poursuivi son soutien à Ekopolis, pôle de ressources francilien pour le développement durable, dont il est l'un des membres fondateurs et assure la vice-présidence depuis sa création. Ont notamment été organisés, deux cycles annuels de dix soirées-débats « Retour sur le Durable » sur les thèmes « Concevoir et construire autrement » (2021-2022) puis « Rénover et réhabiliter le bâti existant » (2023).

L'Ordre a également poursuivi son action au sein du « Comité de liaison des matériaux biosourcés », créé en 2018 aux côtés de la Chambre d'Agriculture de région Île-de-France, et constitué des représentants franciliens des filières bois, paille, chanvre, complété par des membres observateurs : la Région Île-de-France, les services déconcentrés de l'État compétents, l'Agence Parisienne du Climat (APC), Ekopolis et l'Ademe Île-de-France. Ce comité sensibilise les décideurs franciliens et les acteurs de l'acte de construire à la généralisation de pratiques constructives alternatives, associées aux matériaux couramment utilisés.

Plus récemment, l'Ordre a rejoint l'association **Construction 21** dans la perspective de contribuer à ses travaux, et de diffuser son expertise au sein de ce réseau constitué de professionnels, d'acteurs publics et privés.



## Réhabiliter et valoriser le patrimoine

**Les efforts pour réduire l'impact carbone des bâtiments concernent tant la construction neuve que la rénovation et la réhabilitation.**

En Île-de-France, région à très grande richesse patrimoniale, l'Ordre des architectes œuvre prioritairement pour la défense et la valorisation des patrimoines et des paysages urbains. Tout particulièrement du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle, important et diversifié dans notre région. Architectes et maîtrise d'œuvre sont aujourd'hui en mesure de proposer des réhabilitations ambitieuses et innovantes pour les bâtiments les plus emblématiques comme pour les plus humbles, des dizaines d'exemples le démontrent partout en France. Aussi, le Conseil de l'Ordre a-t-il réaffirmé son soutien à la réhabilitation de la « Cité-jardin de la Butte Rouge » à Châtenay-Malabry.

Dans le même esprit, au regard des politiques gouvernementales, le Conseil de l'Ordre a émis à l'unanimité, le 17 mai 2023, un vœu en faveur de la réhabilitation de la « Tour INSEE » de Malakoff. Cette mobilisation pour la promotion d'un projet alternatif de réhabilitation s'inscrit dans un débat de société par essence politique, qui mobilise les savoirs et expertises de la profession et de l'institution ordinaire pour lutter contre la démolition et la reconstruction systématiques.

Sur ces deux sujets, l'Ordre des architectes a multiplié les rencontres avec l'État et ses représentants, les collectivités locales concernées mais aussi les associations citoyennes mobilisées pour la sauvegarde de ces espaces patrimoniaux uniques.



# Les contributions de l'Ordre des architectes d'Île-de-France aux documents d'urbanisme

**Fort d'une expertise reconnue, l'Ordre contribue à la révision des documents d'urbanisme et d'aménagement en Île-de-France. Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France - Environnemental (SDRIF-E) et le Schéma régional de l'habitat et de l'hébergement (SRHH), tout particulièrement.**

L'institution est partie prenante du comité des partenaires du SDRIF-E, qui rassemble les associations et fédérations d'acteurs publics et privés franciliens autour des grands enjeux du document. Le suivi, la participation à la dizaine de réunions du comité ont débouché sur une contribution valorisant les grands enjeux identifiés par le Conseil de l'Ordre et formulant des propositions en matière de réhabilitation, d'efficacité et d'intensité des espaces, de diversification des matériaux, et en faveur du développement d'une architecture bioclimatique. De même, l'Ordre contribue à la future révision du SRHH via le Comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH) dont il est membre permanent.

L'Ordre des architectes d'Île-de-France a également été sollicité par la Métropole du Grand Paris pour apporter sa contribution à la révision du Schéma de cohésion territoriale (SCOT) métropolitain et du Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement (PMHH) en vue de rendre ces documents compatibles avec les futurs documents régionaux.

Enfin, l'Ordre régional, sollicité dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme (PLU) « bioclimatique » de la Ville de Paris, a rendu un cahier d'acteur produit dans le cadre de la concertation sur l'avant-projet des OAP (Orientations d'aménagement et de programmation) et du règlement du futur PLU.

À plusieurs reprises, l'Ordre a travaillé avec les élus et les services de la ville en apportant des propositions concrètes sur des sujets d'intérêt public comme la qualité des logements, la création architecturale, le patrimoine ou encore le recours à de nouveaux modes constructifs et de nouveaux matériaux.

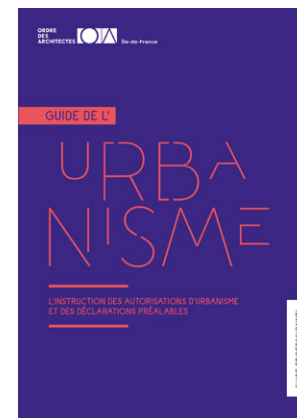
## LE « GUIDE DE L'URBANISME »

Élaboré par des élus du Conseil régional de l'Ordre et le Service juridique de l'institution, le « Guide de l'urbanisme » est paru en avril 2023.

Cet outil technique et pratique à destination des services instructeurs et des maîtrises d'œuvre a pour objectif de mieux appréhender les étapes successives de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et des déclarations préalables.

Ce fascicule, largement diffusé auprès des communes franciliennes, n'a pas pour objet de se substituer aux dispositions législatives et/ou réglementaires applicables aux autorisations d'urbanisme et aux déclarations préalables.

Ainsi, l'Ordre des architectes d'Île-de-France, par cette nouvelle forme d'accompagnement des collectivités et de la maîtrise d'ouvrage publique, s'inscrit pleinement dans sa mission d'intérêt public.





# Habiter mieux



Habiter mieux en Île-de-France, c'est d'abord faire du logement un patrimoine accessible, confortable en toutes saisons et durable. L'enjeu est de taille, alors que la région francilienne concentre 18% de la population nationale, voit 24% des ménages vivre dans des passoires énergétiques et compte 34% de demandeurs de logements sociaux.

Dans ce contexte, l'Ordre des architectes d'Île-de-France se mobilise pour la généralisation d'un logement francilien de qualité qui s'inscrit dans la nécessaire transition écologique et énergétique.

Une série d'actions a permis à l'Ordre d'inscrire durablement la question du logement dans le débat public, auprès de ses partenaires et des décideurs publics :

- Deux cycles de 3 débats et échanges sur le Logement, en 2022 et 2023 ;
- La rédaction du « *Vadémécum pour une architecture du logement collectif de qualité* » avec l'Union régionale des CAUE, diffusé à l'ensemble des maires d'Île-de-France, dès juin 2022 ;
- La restitution publique de l'enquête « *Les Franciliens et le Logement : Regards et attentes* », en février 2023 ;
- L'édition de la plaquette « *La rénovation en copropriété* » et les participations au « *Salon de la copropriété* » (2022 et 2023) après le « *Salon de la maison* » (2021) ;
- La contribution aux travaux du *Conseil national de la refondation - Logement* (CNR-Logement), qui s'est ouvert et clos aux Récollets, les locaux de l'Ordre d'Île-de-France (novembre 2022- juin 2023).



## « Regards et attentes des Franciliens en matière de Logement »

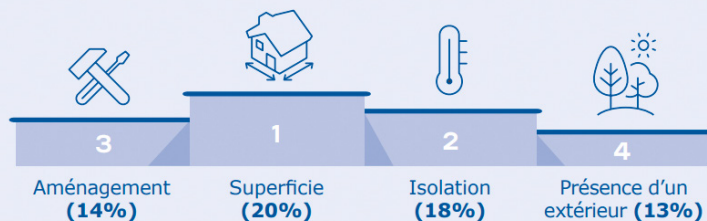
Afin de mieux éclairer la décision publique et de renforcer la pertinence de ses travaux, l'Ordre des architectes d'Île-de-France a commandité à l'institut Kantar Public une enquête sur les Franciliens et le Logement en 2022.

Dans un contexte de vive inquiétude au sujet du pouvoir d'achat et des conditions de vie, cet état des lieux confirme que le logement constitue une source de difficultés pour la moitié des Franciliens, qui expriment des attentes fortes à l'égard des pouvoirs publics mais aussi des architectes, pour leur permettre de mieux vivre dans leur logement.

Cette étude souligne l'attente de logements mieux adaptés à leurs usages. Si 85% des Franciliens se montrent satisfaits de leur logement, une forte majorité attend une amélioration, par exemple en termes de superficies (72%) et d'isolation (73% jugeant important que leur logement respecte les critères environnementaux et écologiques).

**Les architectes sont également attendus.** Jugés compétents mais insuffisamment sollicités par les pouvoirs publics : 64% des Franciliens estiment que ceux-ci ont un rôle à jouer dans le contexte du changement climatique et de ses répercussions environnementales.

### Des attentes fortes : l'Environnement et le Logement



## Pour une architecture de qualité : le Vadémécum

Un outil pédagogique et pratique à l'attention des collectivités.

À l'automne 2022, l'Union régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Île-de-France (UR-CAUE) et le « Laboratoire des marchés privés » de l'Ordre d'Île-de-France ont rédigé un « Vadémécum pour une architecture du logement collectif de qualité ».

Ce guide pratique détaille les conditions pour un processus vertueux, nécessaire pour une qualité du bâti attendue par les habitants.

Sont successivement évoquées : les questions relatives aux études amont, aux critères liés à un cadre de vie vertueux, des mesures concrètes pour le logement et enfin pour le choix d'une architecture concertée à toutes les phases du projet.

Après avoir été adressé à l'ensemble des communes et des intercommunalités de la région, le Vadémécum a été présenté à diverses reprises : au cours d'une soirée-débat de présentation aux Récollets ; dans le cadre de rendez-vous parlementaires et institutionnels ; aux élus locaux, à nos partenaires professionnels et aux architectes lors des assemblées générales des CAUE, au Salon des maires et des collectivités locales (novembre 2022) et au Salon des maires d'Île-de-France (juin 2023).

De nouvelles éditions du « Vadémécum » sont en cours de réalisation avec la mise à jour du premier et un nouveau dédié à la réhabilitation.



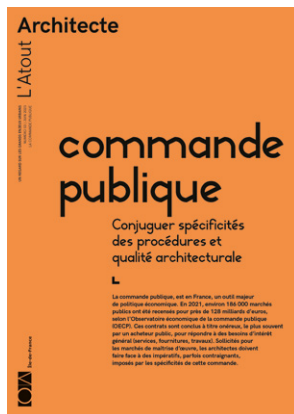
# L'Ordre des architectes d'Île-de-France en conseil de la maîtrise d'ouvrage

L'Ordre d'Île-de-France se mobilise également auprès de la maîtrise d'ouvrage, qu'il s'agisse de particuliers, de collectivités locales, d'organismes publics, parapublics ou privés.

Ces manifestations s'effectuent sur le plan juridique, notamment en matière de prévention des litiges et des contentieux. L'Ordre organise ainsi régulièrement des événements en lien avec ces sujets, sous l'impulsion des groupes de travail « Commande du particulier » et « Commission des marchés publics ».

## L'ATOUT ARCHITECTE « COMMANDE PUBLIQUE »

Publié en juin 2023 et élaboré par la commission des marchés publics accompagnée par le Service Juridique de l'Ordre, il conjugue spécificités des procédures et qualité architecturale. Son objectif est de répondre aux questionnements récurrents en matière de commande publique, de conjuguer spécificités du devoir de conseil de l'architecte avec les procédures de passation et les marchés publics, et enfin de réaffirmer la mission complète de l'architecte.



# « Réparer le bâti »

Dans le cadre du cycle « Habiter la région de demain », l'Ordre des architectes d'Île-de-France a organisé, le 16 mars 2022, la journée « Réparer le bâti » aux Récollets.

La rénovation des logements individuels et des copropriétés, les réflexions sur l'intensification de la rénovation énergétique et encore la présentation de projets de rénovation étaient au cœur de cet événement où étaient conviés nombre des partenaires de l'Ordre régional.

Centrée sur la réhabilitation des logements individuels et collectifs, la journée s'est déclinée en quatre temps forts :

- les enjeux de la rénovation et la réhabilitation du bâti par le biais d'une présentation des dispositifs existants à destination des architectes ;
- la rénovation en copropriété, et ses différentes étapes ;
- le logement individuel et collectif, via des réalisations « exemplaires », en partenariat avec l'Observatoire de la vie architecturale des CAUE franciliens ;
- les enjeux relatifs à l'intensification de la rénovation et à la réhabilitation énergétique du bâti, à travers un débat conclusif.

Près de 300 personnes, acteurs publics et privés, professionnels et institutionnels, ont participé à cette journée conçue dans la continuité de l'événement « Réparer la Ville » organisé en 2019.





# 2021 - 2024 : 3 ans

- Première Journée des Territoires en Essonne
- Création de la Délégation à l'égalité
- Cycle Patrimoine XX<sup>e</sup> siècle
- Table ronde « Peut-on encore démolir aujourd'hui ? »
- Participation au Festival Bellastock

- Journée Réparer le bâti
- Journée des Territoires en Seine-Saint-Denis
- Tribune sur les effets des pénuries de matériaux et de l'inflation
- Soirée Égalité

- Génération HMONP
- Publication du Vadémécum pour la qualité architecturale du logement

- Voeux du Conseil pour la réhabilitation de la « Tour INSEE »
- Journée des Territoires en Seine-et-Marne
- Salon de la Copropriété

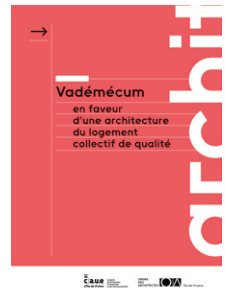
# de mobilisation

- Cycle Le logement dans tous ses états
- Les Franciliens et le Logement : Regards et Attentes
- Restitution de l'enquête d'opinion commandée à Kantar Public

- Salon de l'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF)
- Courrier au préfet de Région sur la VEFA-HLM en Île-de-France

- Publications : Guide de l'Urbanisme et Atout Commande Publique

- Évènement conclusif de fin de mandat



2021

2022

2023

2024



# Représenter la profession



L'Ordre des architectes d'Île-de-France remplit une mission « d'intérêt public » auprès des professionnels, des décideurs et du grand public, par des actions d'information et de sensibilisation, ainsi que par la protection du port du titre « d'architecte ».

Pour atteindre ces objectifs, le Conseil de l'Ordre prend des initiatives pour encourager la qualité architecturale, notamment en nouant des relations institutionnelles diverses.

L'Ordre conseille aussi les maîtrises d'ouvrage sur le cadre contractuel de passation des marchés de maîtrise d'œuvre relatifs à l'architecture et l'aménagement du territoire.



## Des actions de représentation

L'Ordre des architectes d'Île-de-France diffuse son expertise à travers de nombreuses représentations institutionnelles.

L'Ordre régional est représenté par ses conseillers ordinaires dans les conseils d'administration des six ENSA franciliennes : Paris-Belleville, Paris-Malaquais, Versailles, Paris-Val de Seine, Paris-La Villette et l'École d'architecture de la ville & des territoires Paris-Est. Il assume également un rôle de coordinateur de réseau en animant régulièrement des réunions qui mobilisent l'ensemble des présidents et directeurs de ces écoles.

L'Ordre d'Île-de-France est également partenaire des sept CAUE franciliens et de la Maison d'Architecture d'Île-de-France, disposant de référents attitrés qui participent aux conseils d'administration de ces structures.

En lien avec le Conseil national de l'Ordre, les conseillers de l'Ordre régional participent par ailleurs à divers groupes de travail nationaux (Régions, Finances, Numérique, Accès à la commande privée des particuliers, Communication, Formation continue, Évolution du tableau et Formation initiale...).

L'Ordre d'Île-de-France est enfin présent dans une pluralité de structures à l'échelle régionale : Commission régionale du patrimoine et de l'architecture, Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH), Conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (94 et 95), Commission départementale des risques naturels majeurs, Commission locale du site patrimonial remarquable de Brie-Comte-Robert, Comité de technique pour la rénovation énergétique du bâti ancien.

## Aux côtés de ses partenaires

L'Ordre régional s'engage au quotidien aux côtés de ses partenaires en Île-de-France.

- Signature d'une convention avec l'**Union nationale des économistes de la construction (Untec)** visant à sensibiliser les adhérents de l'Untec et les architectes franciliens sur leurs expertises et leurs champs d'intervention respectifs, et à renforcer l'association des deux institutions.
- Rapprochement avec la **Chambre des notaires du Grand Paris** en vue de renforcer la collaboration entre notaires et architectes via la participation au « Club notarial immobilier ».
- Signature d'une charte sur la construction hors site avec la **Société du Grand Paris, Grand Paris Aménagement, Immobilière 3F**, et en collaboration avec le **Conseil national de l'Ordre des architectes**, dans la perspective d'encadrer ces pratiques dans le cadre de la conception architecturale.
- Participation au « Club du bâtiment francilien » aux côtés de la **Fédération Française du Bâtiment**, de la **Fédération des Promoteurs Immobiliers**, de la **CAPEB Grand Paris**, de la **Fédération CINOV**, de l'**AORIF** et de la **DRIEAT**.
- Réunions avec « l'Alliance des professionnels de l'urbanisme et de l'immobilier du Grand Paris », composée de la **Chambre des notaires du Grand Paris**, de la **FNAIM Grand Paris**, et de la **FPI Île-de-France**.
- Actions conjointes menées avec l'**Agence parisienne du climat** dans le cadre du développement de la plateforme « CoachCopro », et avec l'**ALEC-MVE** en lien avec le dispositif « Pass'Réno Habitat ».
- Dialogue avec les **syndicats d'architectes (UNSAFA, Syndicat de l'Architecture notamment)** et avec les **écoles d'architecture franciliennes**.

## Une expertise reconnue

**Régulièrement sollicité par ses partenaires institutionnels, l'Ordre régional intervient fréquemment lors d'évènements pour partager le regard de l'Institution sur des sujets particuliers. Ces participations témoignent d'une expertise reconnue et attendue par l'écosystème.**

Sollicité dans le cadre du « Conseil national de la refondation Logement », l'Ordre des architectes d'Île-de-France a apporté sa contribution en tant que membre du groupe de travail « *Réconcilier la France avec l'acte de bâtir* ». Par ailleurs, c'est aux Récollets, siège de l'Ordre, que la Première ministre Elisabeth Borne et le ministre du Logement Olivier Klein ont effectué la restitution de ces travaux le 5 juin 2023.

Au-delà des évènements accueillis par l'Ordre, celui-ci se mobilise lors de différents temps forts, comme le **Salon de l'Association des maires d'Île-de-France** et le **Salon de la Copropriété** au niveau régional, et le **Congrès de l'Union sociale** pour l'habitat au niveau national. Autant de rendez-vous marqués par les interventions de conseillers ordinaires dans leurs domaines de spécialités.

## Une présence renforcée sur les Salons

**Depuis 2021, l'Ordre a choisi d'intensifier sa présence dans plusieurs salons afin de renforcer son lien avec les élus locaux et le grand public. Ainsi, l'intérêt public de l'architecture et les savoir-faire de la profession sont rendus plus visibles.**

En novembre 2022, l'Ordre régional était présent au **Salon des maires et des collectivités locales**, sur le stand du Conseil national de l'Ordre. À cette occasion, la valorisation du **Vadémécum pour un logement collectif de qualité** a permis d'échanger avec les élus locaux sur les conditions de garantie d'une qualité architecturale sur les territoires. Dans cet esprit et pour poursuivre le dialogue, en juin 2023, le Conseil a choisi de tenir un stand sur le **Salon des maires d'Île-de-France**, sur lequel a été présenté l'Atout Architecte « **Commande publique** ». Cette action se déploie désormais également à l'échelle des **congrès et salons départementaux des maires**, en association avec l'UNSFA.

Afin de renforcer la visibilité auprès du grand public et des professionnels, l'Ordre des architectes d'Île-de-France a participé : au **Salon de la Maison** (2021) ; au **Salon de la Copropriété** (2022) ; au **Forum Habiter durable** à l'Hôtel de Ville de Paris (2022 et 2023), conviant les CAUE franciliens à tenir stand commun.

Ainsi, et notamment avec la Compagnie des architectes de Copropriétés et l'Agence Parisienne du Climat, le Conseil régional de l'Ordre des architectes a développé une pédagogie sur l'accompagnement des architectes dans la rénovation des copropriétés. Une opportunité pour les élus et services de l'Ordre de répondre aux questions des maires, des habitants et des copropriétaires.





# Apporter des garanties au public



En vertu de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, l'Ordre des architectes d'Île-de-France contrôle le port du titre protégé « d'architecte » afin de garantir au public des professionnels formés, assurés et respectueux du « Code de déontologie ».

Pour cela, l'Ordre des architectes d'Île-de-France s'appuie sur ses services « régaliens », assurant la tenue du Tableau et l'accompagnement juridique des architectes et des maîtrises d'ouvrage.

En parallèle, la visibilité de l'institution et l'action du Conseil régional de l'Ordre visant à améliorer les politiques publiques sont assurées par les services de la communication et des relations institutionnelles.

Selon les décisions du Conseil, les services, accompagnés des conseillers référents, garantissent la constance et le suivi des missions régaliennes de l'Ordre, la bonne information du public et l'accompagnement des architectes dans l'exercice de leur profession.

## Le service du Tableau

**La mission des cinq personnes qui composent ce service est de garantir aux publics le respect par les architectes des responsabilités qui leur incombent, qu'il s'agisse de changements de mode d'exercice, de coordonnées ou encore de situation au regard de l'obligation d'assurance ou de formation continue.**

Seuls les professionnels inscrits au **Tableau régional de l'Ordre** détiennent le droit de porter le titre d'architecte, protégé par la loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture, et d'exercer cette mission relevant d'un monopole.

En 2023, l'Île-de-France compte pour inscrits au Tableau :

- **9 630** architectes ;
- **4 228** sociétés d'architectures ;
- **49** entreprises d'architecture européennes exerçant en France.

Il est librement consultable sur le site du Conseil national de l'Ordre des architectes.

Au cours de ces trois dernières années, 1 379 nouveaux architectes et 783 sociétés d'architecture se sont inscrits au Tableau.

### L'OBLIGATION DE FORMATION

Pour tous les architectes, à l'instar des autres professions réglementées, se former est un devoir, une obligation (article 4 du code de déontologie). Dans ce cadre, l'Ordre est tenu de contrôler la réalité des déclarations des inscrits (articles 83 à 87 du règlement intérieur) pour apporter cette garantie aux publics.

## Le service juridique

**Le service juridique œuvre à développer des outils pour accompagner les architectes, les maîtrises d'ouvrage et les services instructeurs dans le cadre de ses missions ordinaires.**

Fiches, conseils thématiques et réponses aux questions les plus fréquemment posées sont en libre-accès sur le site internet de l'Ordre. Qu'il s'agisse de déontologie, de contrats privés, d'urbanisme, de commande publique voire de propriété intellectuelle, les juristes du service informent les architectes sur les règles de droit applicables, orientent vers les sources documentaires ou à défaut vers des professionnels experts et précisent les différentes voies de recours possibles.

En lien avec le Conseil national, l'Ordre régional propose enfin une documentation pour faciliter la pratique professionnelle dans les commandes publique et privée : contrats, guides, formulaires administratifs, convention collective des sociétés d'architecture, etc.

### LA « COMMISSION DE DÉONTOLOGIE »

Depuis sa création en 1993, la commission de déontologie permet aux architectes franciliens mis en cause sous l'angle déontologique de bénéficier d'un échange pédagogique avec leurs pairs, conseillers élus de l'Ordre. Après la présentation par chaque partie de ses observations écrites, chacune peut ensuite être entendue par les membres de la Commission, qui appuyés par l'expertise du service juridique, vont émettre un avis qui permettra au Conseil de statuer sur l'éventuel renvoi du dossier devant la Chambre régionale de discipline. Chaque année, la Commission de déontologie traite plus d'une trentaine de dossiers avant présentation au Conseil. Ce dernier saisit en moyenne la Chambre régionale de discipline dans le tiers des cas.



## Le service de la communication

**Le service de la communication valorise les actions de l'Ordre des architectes. Il anime le site internet de l'Ordre, ses réseaux sociaux, et crée différents outils à destination des architectes, des pouvoirs publics, et plus largement des Franciliens.**

Au cours de ce mandat, l'Ordre des architectes d'Île-de-France s'est ouvert au grand public à travers plusieurs interventions dans la presse généraliste traitant de sujets sociétaux, qui s'ajoutent à ses prises de position techniques diffusées depuis des années par la presse spécialisée.

La newsletter mensuelle, « *En action(s)* », offre : un fil d'actualités et une vision à 360° sur l'action ordinaire. Ceci, tant sur son volet politique à travers l'« Édito » et le « 3 questions à... », qu'opérationnel grâce à « Vos conseillers en action » et culturel grâce aux sélections d'« Archiculture ».

La présence de l'Ordre sur les réseaux sociaux a été accrue, comptabilisant un total de plus de **21 000 abonnés** toutes plateformes confondues en 2023, contre 13 000 en 2021 (+65%). C'est notamment sur LinkedIn que cette hausse a été la plus importante, permettant à l'Ordre de sensibiliser davantage de personnes sur son action.

### LES JOURNÉES NATIONALES DE L'ARCHITECTURE

Chaque année, en octobre, l'Ordre d'Île-de-France propose une programmation riche et variée dans le cadre des *Journées nationales de l'Architecture*, impulsées par le ministère de la Culture. Promenades, ateliers et visites sont au rendez-vous pour chaque édition autour de la thématique nationale préalablement définie (« Vivre-ensemble » en 2021, « Architectures à habiter » en 2022, et « Architecture et transition écologique » en 2023).

## Le service des relations institutionnelles

**Le service des relations institutionnelles apporte son expertise aux élus ordinaires, soutient le développement de l'activité politique du Conseil régional, et à ce titre contribue au renforcement de la visibilité et de la légitimité de l'institution auprès de ses partenaires et du grand public.**

Au-delà des activités de représentations (salons, événements), le service répond aux sollicitations extérieures et développe les liens de l'institution avec ses partenaires. Chaque année sont ainsi menés près de 50 rendez-vous institutionnels.

Ces actions sont développées à l'occasion de l'assemblée annuelle, organisée chaque année par l'Ordre régional avec pour objectif de débattre des questions stratégiques pour la profession.

### DES RASSEMBLEMENTS FORTS : LES « INTER-RÉGIONS » ET LES PLÉNIÈRES « RELATIONS INSTITUTIONNELLES »

Le dialogue entre les architectes et les élus ordinaires est fondamental pour l'Institution et la profession. Dans ce cadre, le Conseil de l'Ordre participe plusieurs fois par an à l'Inter-Régions qui rassemble sept Conseils régionaux de l'Ordre des architectes issus de toute la France pour échanger sur les sujets prioritaires et d'intérêt commun. Sous l'impulsion de l'Ordre d'Île-de-France et du Conseil national, une plénière consacrée aux relations institutionnelles a désormais été mise en place par ce dernier. Une fois par semestre, présidents et services compétents se retrouvent pour coordonner leur action en la matière et échanger sur l'actualité pour développer des positionnements communs.

# Pour la profession



Dans le cadre de leur investissement ordinal au sein de différents groupes de travail, commissions et délégations, les élus du Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France se réunissent tous les mois pour aborder autant de sujets qui impactent l'évolution du métier et des pratiques professionnelles.

L'Ordre francilien a ainsi mis en place neuf groupes de travail et commissions :

- « Accompagnement de la profession »
- « Accès à la profession »
- « Formation »
- « Architecture et milieux »
- « Région »
- « Commission des marchés publics »
- « Commission de déontologie »
- « Commande du particulier »
- « Laboratoire des marchés privés »
- « Transition écologique »

Ainsi que deux délégations :

- « Égalité Femme/Homme »
- « HMONP »

Leur travail permet la concrétisation des ateliers, matinales, évènements, ainsi que la rédaction des différents documents produits régulièrement par l'Ordre des architectes d'Île-de-France.

## Les ateliers et matinales

**L'Ordre des architectes d'Île-de-France mène une action de sensibilisation et d'accompagnement, notamment des architectes, par l'organisation d'ateliers et de matinales traitant de sujets professionnels ou d'actualité.**

L'objectif consiste en une information et une sensibilisation collective, à travers la valorisation de solutions exemplaires, afin de permettre de mieux accompagner la société face aux enjeux actuels.

Méthodes et bonnes pratiques, Vadémécum, contrathèques... Cette année, près de 600 architectes ont participé aux matinales organisées sur la stratégie d'entreprise, la commande publique, la propriété intellectuelle, l'urbanisme, les nouveaux contrats, la région de demain, le pacte d'associés ou encore la formation continue.

Par ailleurs, des ateliers thématiques sont proposés gratuitement depuis plusieurs années, afin d'améliorer l'information des architectes sur leurs pratiques professionnelles et de les orienter vers la formation.

Sensibilisations au coût horaire de l'agence, à l'organisation, à la formation continue, aux enjeux de société, aux missions de l'Ordre, stratégie de l'entreprise... 2 800 architectes ont participé aux différents ateliers durant la mandature.

Pour partie accessibles à distance et éligibles au titre de la formation « non structurée » de la profession, matinales et ateliers sont, pour certains, à visionner sur la chaîne YouTube de l'Ordre d'Île-de-France.

## L'action de l'Ordre en chiffres

**Par l'engagement des 30 conseillers et des 20 salariés, l'Ordre des architectes d'Île-de-France fait valoir propositions, expertises et prises de parole.**

Le Conseil s'est réuni au cours de 30 réunions officielles ces trois dernières années, tandis que son Bureau s'est quant à lui retrouvé près de 135 fois. Ce à quoi s'ajoutent les nombreuses réunions des groupes de travail et commissions de l'Ordre d'Île-de-France se tenant chaque semaine.

### En trois ans ›

- Plus de **7 000** participations aux évènements organisés par l'Ordre aux Récollets ;
- **333** demandes de conciliations, 157 conciliations organisées, 59% des litiges réglés à l'amiable ;
- **150** consultations par téléphone et près de 10 500 réponses écrites honorées par le « Service d'information juridique » pour les architectes franciliens ;
- **21** « matinales » de sensibilisation et d'accompagnement.



# L'Ordre des architectes d'Île-de-France

**Le Conseil de l'Ordre est composé de 30 architectes élus par leurs pairs, accompagnés par 20 permanents placés sous la direction du délégué général.**

Les conseillers exercent les missions régaliennes, déterminent les orientations politiques du Conseil et gèrent l'institution durant six ans de mandat. Le Conseil est renouvelé par moitié tous les trois ans.

Dans l'ancien couvent des Récollets (10<sup>e</sup> arrondissement), les Services ont, au quotidien, la charge de l'exécution des missions dévolues par la loi et des actions décidées par le Conseil.

## LE CONSEIL 2021-2024

Fabien Gantois, président  
Johannie Bouffier, vice-présidente  
Anne Labroille, vice-présidente  
Rémi Doucet, vice-président  
Frédéric Quevillon, secrétaire  
Augustin Faucheur, secrétaire adjoint  
Laurence Nguyen, trésorière  
Cassiane Mariotti, trésorière adjointe

Enrico d'Agostino, Soraya Baït  
Ihaddadene, Emilie Bartolo,  
Éric Baumann, Aude Bellanger,  
Laurence Bertaud, Pierre Boudry,  
Pierre Champenois, Mathieu Coudriaud,  
Lucie Coursaget, Anne Durand,  
Vanessa Fernandez, Jakub Jakubik,  
Pablo Katz, Jean-Pierre Lévêque,  
François Malburet, Vera Matovic,  
Laure Meriaud, Brigitte Metra,  
Louise Ranck, Manuel Savoy,  
Odile Veillon, conseillers

## LES SERVICES DE L'ORDRE

Pierre Fabry, délégué général  
Madeline Laclavière, adjointe au délégué général  
Nathalie Chevalier, responsable administratif et financier  
Aurélie Valentin, assistante

### Service Tableau & vie professionnelle

Valérie Rodony, responsable  
Wilfried Hermann, assistant  
Ornella Polinus, secrétaire technique  
Mensoura Sellami, secrétaire technique  
Yelitza Cloix, secrétaire technique  
Sarah Gaspar, secrétaire

### Service Juridique

Clémence Six, responsable  
Léa Royer, juriste  
Prunelle Thibaut, juriste

### Service Site, accueil des publics & partenariats

Madeline Laclavière, responsable  
Christine Dubosque, standardiste,  
secrétaire polyvalente  
Claudia Giboni, chargée d'accueil  
et de gestion administrative  
Jérémy Martin, régisseur général

### Service Communication

Ingrid Bilani, responsable *(jusqu'en nov. 2023)*  
Célia Monin, chargée de communication  
et des relations presse

### Service Relations institutionnelles

Maxime Bouyer, responsable  
Victor Mercier, chargé de mission

## Ordre des architectes d'Île-de-France

Accueil du public du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h00

148, rue du Faubourg Saint-Martin – 75010 Paris  
01 53 26 10 60 – [contact@croaif.org](mailto:contact@croaif.org)



[www.architectes-idf.org](http://www.architectes-idf.org)